

Heritage de dettes en algerie

Par soumea, le 17/12/2009 à 18:22

Bonjour,

l'oncle de mon mari est decedé recement en Algerie. Laissant de tres grosses dettes. Est ce que les heritiers "heriteront" des dettes ? ou existe t'îl un moyen de renoncer a l'heritage en Algerie.

Les biens des heritiers ne couvrent pas de loin le montant des dettes ...

Merci d'avance pour les reponses Soumea

Par maitre Achour, le 11/01/2010 à 19:42

Bonsoir,

Malheureusement les héritièrs doivent régler les dettes du défunt d'après la loi Algérienne.

Cordialement